Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213500358-20260609-2026_05_45-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 05 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de BOVEL, légalement convoqué le premier juin deux mille vingt-six, s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal de la mairie, sous la présidence de José MERCIER, Maire.

PRESENTS : M. : José MERCIER ; Jean-Michel BOURREE ; Dominique MOTEL ; Benjamin ROUSSEAUX ; Guillaume CHAPEAU ; Arnaud GASNIER. MMES : Ingrid GARDE ; Françoise AUBAUD ; Patricia TARNIER ; Josiane LELIEVRE

Absents excusés : Rolande RICAUD pouvoir donné à José MERCIER
Laure JAMAIN pouvoir donné à Ingrid GARDE
Elodie SAUFFISSEAU pouvoir donné à Arnaud GASNIER
Kevin JOURDAN pouvoir donné à Benjamin ROUSSEAUX
Charlotte YGER pouvoir donné à Dominique MOTEL

Secrétaire : Françoise AUBAUD

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 15

Délibération 2026.06.45

SUBVENTION ASSOCIATION SEEP

Monsieur le Maire expose la demande de subvention liée à l'adhésion de la Commune à l'association SEEP (Sauvegarde Environnement et Patrimoines Bretons).

Cette association, comprenant les communes de Bovel, St Séglin, Comblessac et les Brûlais, travaille de manière solidaire et régulière afin de prévenir les nuisances des parcs éoliens en projet sur leurs territoires ou susceptibles d'impacter leurs populations respectives.

Le siège social de SEEP est situé à Comblessac. Les maires de ces communes travaillent de manière étroite sur les dossiers qui sont en cours sur leurs territoires ou à proximité.

L'an passé, la commune n'a pas versé de subvention, la demande n'étant pas intervenue à temps. Cette aide versée par les communes membres permet de régler les frais d'assurance ainsi que les supports d'information des populations concernées. Elle est également intervenue pour des projets impactant les communes de Lohéac, Guichen et Carentoir.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

Mairie 3, rue du Tramway 35330 BOVEL
02.99.92.00.34 - secretariat.mairie@bovel.fr -

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213500358-20260609-2026_05_45-DE

- **ATTRIBUER** une subvention de 150 € pour l'année 2026 à l'association SEEP
- **AUTORISER** le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Vote pour : 13
Vote contre : 2
Abstention : 0

Secrétaire de séance

Pour extrait conforme, le 09/06/2026
Le Maire, José MERCIER

MAIRIE DE BOVEL (Ille et Vilaine)

Mairie 3, rue du Tramway 35330 BOVEL
02.99.92.00.34 - secretariat.mairie@bovel.fr -